

Rapport N° 169/2019

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de L'Elastique citrique »

Nyon, le 23 septembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 17 septembre 2019 en présence de Mesdames Fabienne Freymond Cantone Municipale responsable et Monique Dubey Cheffe de service que nous remercions pour leurs explications.

La commission était composée de Messieurs FARINE Claude, GLASSON Philippe, JACKSON Brian, LOPEZ-MARTINEZ Juan, MACPHERSON Niall, WAHLEN Pierre, BUCHS Patrick (excusé), FÜGLISTER Jean-François.

Introduction

Voici la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de L'Elastique citrique », déposé lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2018. Ce postulat faisait suite à la décision du Conseil communal de refuser l'augmentation des subventions de trois associations culturelles nyonnaises – dont celle de L'Elastique citrique – demandée par la Municipalité dans le préavis N° 102/2018 « Etat des lieux des subventions culturelles ». Préoccupés par l'avenir de L'Elastique citrique, sa pérennité et sa prochaine mutation, les signataires du postulat demandaient à la Municipalité de revenir devant le Conseil communal avec une augmentation de la subvention et de signer une convention avec l'association en y associant si possible la Région de Nyon et le Canton de Vaud. Le 4 mars 2019, le Conseil communal – suite au rapport de la commission ad hoc – votait le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Contexte

L'Elastique citrique a été créé en 1995 et est devenu en près de 25 ans autant une école de cirque reconnue qu'un lieu vivant de création et de spectacles. C'est une structure unique dans le canton, voire en Suisse romande, qui fait rayonner les arts circassiens. C'est aussi un lieu de spectacles, de résidence d'artistes, de création, d'accueil et de tournées. Depuis 2003, l'ancienne caserne des pompiers à la rue des Marchandises abrite les activités de L'Elastique citrique. Mal isolé, mal chauffé, avec des sanitaires, une entrée et des vestiaires inadaptés, des travaux de rénovation et de transformation importants ont été réalisés en 2015, la Ville de Nyon, propriétaire des lieux, a financé l'assainissement énergétique et le chauffage du bâtiment permettant ainsi aux élèves de s'entraîner dans de meilleures conditions, la Région de Nyon et la Loterie romande ont contribué généreusement à couvrir les frais des autres travaux. En 16 ans, L'Elastique citrique – dans son espace de travail sans cesse amélioré, La Caserne - est devenue un site culturel incontournable au centre-ville de Nyon, se signalant par sa couleur rouge, celle des arts du cirque.

Réflexion de la commission

Après avoir entendu la présentation des représentants de la Municipalité et d'avoir tenu compte des chapitres du préavis : les activités, le fonctionnement, la finance et les subventions, les défis de l'Elastique citrique, la commission s'est surtout penchée sur l'avenir de l'Elastique critique.

La commission est tout à fait en accord avec les vues des fondateurs et responsables, ils sont en passe de trouver une nouvelle longévité avec de jeunes professionnels formés dans des écoles de Bruxelles, Londres et Montréal qui sont en effet prêts à reprendre le flambeau. Ils souhaitent renforcer l'encadrement pédagogique de l'école et faire du lieu un pôle de référence en matière de création dans les arts du cirque.

L'augmentation de la subvention communale, demandée par le postulat, contribuera à réaliser la mutation et la pérennisation. Dans ce sens, la Municipalité prévoit d'augmenter la subvention de L'Elastique citrique de CHF 22'000.- afin d'atteindre le montant de CHF 50'000.- par an. En raison de restrictions budgétaires : la subvention en 2020 sera de CHF 40'000.- et celle de 2021 de CHF 50'000.-. Là aussi la commission est en accord.

Certains commissaires ne comprennent pas bien la politique des loyers facturés alors que la Municipalité envisage de revoir le loyer facturé à L'Elastique citrique en vue de le mettre en meilleure adéquation avec la valeur du bâtiment. Ce loyer pourra être compensé par une subvention équivalente.

Un commissaire a relevé que la convention aurait dû être signée plus tôt.

Au final, les Commissaires présents adhèrent complètement au rapport-préavis qui reflète bien la demande du postulat.

Conclusion

La commission veut que l'Elastique citrique perdure dans de bonnes conditions pour que la « success story » continue pour les enfants et les jeunes mais également pour l'aura de la commune, elle vous demande de bien vouloir accepter ce rapport-préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 169/2019 concernant la « Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de L'Elastique citrique »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte que, pour la subvention de L'Elastique citrique, un montant de CHF 40'000.- sera inscrit au budget 2020 et qu'un montant de CHF 50'000.- sera inscrit au budget 2021. L'augmentation de la subvention à cette association se fait en deux étapes pour des questions de restrictions budgétaires ;
2. de prendre acte de la signature d'une convention quadriennale de subventionnement (2020 – 2023) entre L'Elastique citrique et la Ville de Nyon ;
3. que le présent rapport-préavis vaut réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de L'Elastique citrique ».

La Commission : Messieurs FARINE Claude, GLASSON Philippe, JACKSON Brian, LOPEZ-MARTINEZ Juan, MACPHERSON Niall, WAHLEN Pierre, BUCHS Patrick (excusé), FÜGLISTER Jean-François (Président et Rapporteur).